

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Délibération n° DB 2024-131

Date de la convocation : 12/12/2024

Membres en exercice : 24

Membres présents : 15

Membres votants : 19

Le dix-neuf décembre deux mille vingt-quatre, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni au Salon d'honneur de l'Hôtel de ville de Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : Mmes Danielle ANDREY, Valentine DION, Nadège LAMPSON-GUEILLOT, Françoise PAYEN et MM Tony BESANCON, Roland CANIVENQ, Dominique DANNEAUX Bruno DAUPHY, Pierre DEMISSY, Vincent FLEURY, Pierre LAURENT-CHAUVET, Désiré NANJI, Gérald LORFEUVRE, René SALEZ et Benoît SINGLIT.

Représentés : M. Jean DE POUILLY donne pouvoir de vote à M. Pierre LAURENT CHAUVET, M. Pierre POTRON donne pouvoir à M. Désiré NANJI, M. Michel MEIS donne pouvoir à M. Gérald LORFEUVRE, M. Christophe MANCEAUX donne pouvoir à Mme Valentine DION.

Secrétaire de séance : Mme Françoise PAYEN

OBJET : AVENANTS DE PROLONGATION ET D'AUGMENTATION DE L'ACCORD-CADRE DE FOURNITURE ET POSE D'ELEMENTS SIGNALÉTIQUES, THEMATIQUES ET D'AMENAGEMENT DES SENTIERS – DEPOSE D'ELEMENTS EXISTANTS CONCEPTION ET IMPRESSION DES SUPPORTS DE COMMUNICATION – LOTS 1 ET 2

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-21,

Vu la délibération DC2020/31 en date du 26 février 2020, déléguant au Président la signature de l'accord-cadre de fourniture et pose d'éléments signalétiques, thématiques et d'aménagement des sentiers – dépose d'éléments existants conception et impression des supports de communication,

Vu le Procès-verbal de la commission d'appel d'offre du lundi 9 mars 2020 attribuant l'accord-cadre de fourniture et pose d'éléments signalétiques, thématiques et d'aménagement des sentiers – dépose d'éléments existants conception et impression des supports de communication,

Monsieur le Président informe les membres du Bureau que dans le cadre de l'accord-cadre de fourniture et pose d'éléments signalétiques, thématiques et d'aménagement des sentiers – dépose d'éléments existants conception et impression des supports de communication, des modifications sont devenues nécessaires afin de nous permettre de finaliser la dernière phase de structuration de nos sentiers de randonnée.

La durée de l'accord-cadre doit être prolongée jusqu'au 31/12/2025.

Également, le montant maximum de l'accord-cadre doit être augmenté à 314 970 € HT (+ 4.99%) tous lots confondus.

**Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture le 02/01/2025
et de sa publication ou notification le 02/01/2025**

Modification avec incidence financière :

Plus-value globale de 14 970 € HT sur l'ensemble de l'accord-cadre, tous lots confondus.

Le Bureau est informé que le montant maximum global du marché initial est de : 300 000 € HT.

Monsieur le Président propose donc aux membres du Bureau d'approuver la passation des avenants, avec incidence financière, avec les Titulaires des lots n° 1 et n°2 de l'accord-cadre.

Après en avoir délibéré, le Bureau, DECIDE, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** les avenants de prolongation de l'accord-cadre augmentant le montant maximum global, tous lots confondus, tel qu'annexé à la présente délibération, avec les Titulaires des lots 1 et 2,
- **D'AUTORISER** le Président à signer tous les actes à intervenir.

La secrétaire de séance,

Françoise PAYEN



Le Président,



Benoit SINGLIT